

Mulhouse Alsace Agglomération
Direction Transports et Mobilités

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

REEMPLACEMENT DES TRAVERSEES OBLIQUES DE PORTE JEUNE ET DES APPAREILS DE DILATATION SUR LE PONT STOESSEL

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026T0015

Date limite de remise des plis

05/10/2026 à 11:30

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Mulhouse Alsace Agglomération

Direction Transports et Mobilités

Représentant : Mulhouse Alsace Agglomération

Adresse :

BP 301000

9 avenue Konrad Adenauer

68393 SAUSHEIM Cedex 9

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **remplacement des traversées obliques de porte jeune et des appareils de dilatation sur le pont Stoessel**

Le programme des travaux prévoit le remplacement des traversées obliques de Porte jeune (PJ-TO C, PJ-TO D et PJ-TO E), avec le remplacement de rails en courbe en prolongation des traversées obliques, mais également le remplacement des appareils de dilatation du pont Stoessel, y compris les supports de voie.

Code CPV	Libellé CPV
45234126-5	Travaux de construction de lignes de tramway.
45234129-6	Travaux de construction de voies ferrées urbaines.
34941600-1	Jonctions de voies.

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Remplacement des traversées obliques de porte jeune et des appareils de dilatation sur le pont Stoessel
	Acheteur	Mulhouse Alsace Agglomération
	Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
	Structure	2 lots
	Lieu d'exécution	Mulhouse : Porte jeune et pont Stoessel
	Durée	8 mois y compris période d'exécution des travaux et hors GPA (travaux prévus sur la période du 17 avril au 2 mai 2027)
	Pénalités de retard	$P = V \times R / 200$
	Variation des prix	Actualisable
	Nature des prix	Prix mixtes

■ Allotissement :

Les prestations sont décomposées comme suit en 2 lots :

Type	Objet
Lot	Lot n°1 – Remplacement des traversées obliques de Porte Jeune
Lot	Lot n°2 – Remplacement des appareils de dilatation sur le pont Stoessel

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure et planning indicatif :

	Publication de la consultation	Juillet 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Septembre 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Octobre 2026
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	Octobre 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	Octobre 2026
	Information des candidats non retenus	Novembre 2026
	Signature et notification du contrat	Novembre 2026
	Exécution des travaux	Avril/mai 2027

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :

<http://plateforme.alsacemarchespublics.eu>
(Référence 2026T0015)

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement pour chaque lot et son annexe
- CCAP
- CCTP et ses annexes
- BPU-DQE
- Planning
- Plans et pièces indicatives

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot,

alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Prestations Supplémentaires Eventuelles :**

La PSE serait exécutée sur le lot 1 :

- La PSE porte sur l'ajout de regard de visite pour les boucles de détection

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Nom de l'entreprise – Affaire n°2026T0015 – Remplacement des traversées obliques de Porte jeune et des appareils de dilatation sur le pont Stoessel – Lot n°..... – NE PAS OUVRIR – COPIE DE SAUVEGARDE

Pour les remises en main propre :
Mulhouse Alsace Agglomération
Commande Publique
33 avenue de Colmar 68100 Mulhouse

Pour les envois postaux ou via des services de messagerie :
Mulhouse Alsace Agglomération
Commande Publique
9 Avenue Konrad Adenauer
BP 30100
68393 Sausheim Cedex 9

Il est porté à l'attention des candidats, que la remise de la copie de sauvegarde doit impérativement s'effectuer dans la durée réglementaire de la consultation initiale. Toute copie de sauvegarde reçue après la date et heure de remise des plis électroniques sera rejetée.

Les opérateurs pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non-identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de ladite adresse électronique ou en cas de suppression de l'adresse. Les opérateurs économiques sont invités à consulter régulièrement leurs courriers indésirables ainsi que la plateforme de dématérialisation afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Assurance	Assurance permettant d'assurer sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers
Certificats de qualité	Des certificats de qualité attestant que l'opérateur économique se conforme à certaines normes d'assurance de qualité
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen : ○ Qualification FNTF / Chaussée urbaine : ▪ 3433 – Revêtements en béton coulé en place – Bétons décoratifs (lot 2) ▪ 3451 – Pavés et dalles – En pierre naturelle ○ Qualification FNTF / Voie ferrée : ▪ 432 – Maintenance et entretien de voie ferrée : Soudures ; ▪ 433 – Maintenance et entretien de voie ferrée : Autres travaux (Manutention, préparation et conditionnement de matériel de voies) ; ▪ 436 – Maintenance et entretien de voies : Réseau urbain (Tramway, métro...)
Références Travaux	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
Risques professionnels	Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Pour les prestations de dépavage et repavage (lot 1) ainsi que pour la démolition et reconstruction du béton désactivé (lot 2): Les sous-traitants devront être prioritairement présentés dès le stade de l'offre par les candidats. Cela devra comprendre non seulement leurs pièces administratives, le DC4 et la nature et le périmètre des prestations réalisées.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement complété et daté par lot
BPU	Bordereau de prix unitaires complété par lot
DQE	Détail quantitatif estimatif complété par lot
Mémoire technique (Limité à 30 pages)	Mémoire technique par lot Le mémoire technique fera apparaître les éléments suivants et dans l'ordre énuméré ci-après : 1/ Equipe dédiée et organisation : Note méthodologique décrivant l'adéquation des moyens humains proposés (compétence, nombre, organisation) pour la réalisation du projet. Référence sur des opérations comparables de l'entreprise et des personnels dédiés (CV). Un organigramme des moyens humains. 2/ Compréhension de la problématique : Note méthodologique concernant la réalisation des travaux et contenant l'analyse globale et détaillée de l'opération dans son contexte : ➤ Prise en compte des contraintes opérationnelles (installations de chantier, barriérage...), ➤ Phasage détaillé des travaux tâches par tâches prenant en compte les délais et le contexte de l'opération. 3/ La synthèse des performances en matière de protection de l'environnement : Il s'agit ici de produire un pré schéma de gestion environnementale des déchets
Planning prévisionnel (Limité à 10 pages)	Planning prévisionnel par lot Planning prévisionnel d'exécution faisant apparaître les points critiques et les moyens matériels et humains mobilisés (chronogramme), et les capacités à faire face aux aléas. Le planning doit être accompagné d'une note permettant de juger de la compréhension et de la prise en compte des enjeux de l'opération par le candidat.

Dans un souci de traitement rapide du dossier, et sans que leur absence puisse justifier le rejet de l'offre, les soumissionnaires sont informés que le pouvoir adjudicateur souhaite la production des éléments ci-après :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales (attestation de moins de 6 mois)
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise (attestation de moins de 6 mois)
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion (extrait de moins de 3 mois) La communication du numéro SIREN de l'entreprise peut s'y substituer
Assurance	Attestation d'assurance responsabilité professionnelle en cours de validité.
RIB	Relevé d'Identité Bancaire (titulaire + cotraitant + sous-traitant le cas échéant)
Le cas échéant :	
Liste des travailleurs étrangers	Liste nominative des travailleurs étrangers (document de moins de 6 mois)
Déclaration de détachement	Accusé de réception de la déclaration de détachement et attestation sur l'honneur d'acquiescement des amendes liées aux salariés détachés (en cours de validité)
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières
2. Garanties techniques	Garanties techniques

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Informations complémentaires
1. Valeur technique (40 %)	Valeur technique
- Délais d'exécution (10 pts)	Planning prévisionnel d'exécution faisant apparaître les points critiques et les moyens matériels et humains mobilisés (chronogramme), et les capacités à faire face aux aléas. Le planning doit être accompagné d'une note permettant de juger de la compréhension et de la prise en compte des enjeux de l'opération par le candidat.
- Moyens humains et matériels affectés à l'exécution du marché (10 pts)	Pondération à l'intérieur du sous critère : ➤ Note méthodologique décrivant l'adéquation des moyens humains proposés (compétence, nombre, organisation) pour la réalisation du projet ➤ Référence sur des opérations comparables de l'entreprise et des personnels dédiés (CV) ➤ Un organigramme des moyens humains
- Méthodologie de travail envisagée et compréhension des problématiques (15 pts)	Note méthodologique concernant la réalisation des travaux et contenant l'analyse globale et détaillée de l'opération dans son contexte.

Critère	Informations complémentaires
	➤ Prise en compte des contraintes opérationnelles (installations de chantier, barriérage...) ➤ Phasage détaillé des travaux tâches par tâches prenant en compte les délais et le contexte de l'opération
- Moyens mis en œuvre pour la protection de l'environnement et la sécurité lors de la réalisation des travaux (5 pts)	- Modalités de respect des normes de sécurité - Traitement des déchets issus du chantier (pré SOGED) - Prise en compte des problématiques environnementales au sens large (nuisances sonores, émissions de fumées/poussières, matériaux employés)
2. Prix (60 %)	Prix sur la base du BPU et du DQE complétés

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ **Classement :**

Le lot 1, comportant une PSE, donnera lieu à deux classements. Un premier qui ne comprendra pas la PSE et un second qui la comprendra. L'Acheteur se réserve le droit de choisir le classement de son choix au moment de l'attribution.

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultat de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFiP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Assurance	Attestation d'assurance responsabilité professionnelle en cours de validité.
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 Strasbourg
Téléphone : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr
Site internet : strasbourg.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur :

Mme Laura GAYMARD laura.gaymard@mullhouse-alsace.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)